



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

jeunes

Question écrite n° 102888

Texte de la question

M. Philippe Gomes attire de nouveau l'attention de Mme la ministre des outre-mer sur l'urgence d'élargir à la Nouvelle-Calédonie l'installation d'un établissement public d'insertion de la défense (EPIDE). Il relève que ce dispositif d'insertion a fait les preuves de son efficacité en métropole et qu'il serait particulièrement utile sur le territoire, où une part de la jeunesse calédonienne se trouve aujourd'hui en déshérence et en voie de marginalisation. À ce titre, il souligne que près de 600 calédoniens sortent chaque année du système scolaire sans qualification, sans diplôme et sans emploi. Il invoque le fait qu'un EPIDE permettrait d'accueillir une centaine de jeunes âgés de 16 à 25 ans, en proie à des difficultés scolaires, afin de leur donner une nouvelle chance et de les accompagner sur le chemin de la réinsertion. Par ailleurs, il ajoute que les événements graves survenus ces derniers mois en Nouvelle-Calédonie, notamment sur le territoire des communes du Mont-Dore et de Païta, ont à chaque fois mis en exergue l'implication de mineurs délinquants pour la plupart multirécidivistes. Il rappelle que le 16 novembre 2016, en séance publique à l'Assemblée nationale, la ministre des outre-mer s'est engagée à mener les études nécessaires pour examiner la faisabilité d'une création d'un EPIDE en Nouvelle-Calédonie. Il souhaiterait dès lors être informé de l'état d'avancement des réflexions menées sur ce sujet par le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Gomès](#)

Circonscription : Nouvelle-Calédonie (2^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102888

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [21 février 2017](#), page 1435

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)